

Charte de bienveillance

En tant que commerçant, ou en tant qu'habitant de Libourne, il peut arriver que dans votre voisinage, vous soyez témoin de situations de personnes qui peuvent vous inquiéter : isolement, précarité ou perte d'autonomie.



Au quotidien, je porte attention aux personnes :

- Vivant seules / isolées géographiquement
- Recevant peu ou pas de visites
- Seules pendant les fêtes ou l'été
- Dont je sais qu'elles ont récemment vécu un évènement marquant (retraite, séparation, deuil,...)
- Ayant des difficultés pour se déplacer
- Ayant des problèmes de vue, d'audition
- Aidantes d'une personne en perte d'autonomie

Les signes qui peuvent m'alerter :

- Changement de comportement notable : visage triste, tenue négligée ou inadaptée à la saison, repli sur soi, perte de poids, méfiance inhabituelle, sentiment d'insécurité, désintérêt pour des activités qui l'intéressaient auparavant
- Absence longue de la personne sans qu'elle ait prévenu, plus de rencontres avec les habitants du quartier
- Volets fermés en journée, boîte aux lettres pleine

Quelle posture en présence de la personne ?

- Être bienveillant
- Ne pas émettre de jugement de valeur
- Laisser le temps à la personne de s'exprimer et éventuellement parler un peu de soi pour favoriser la confiance [ex. : la journée a été longue, je suis épuisée ! Et vous, ça va ?]
- Lui proposer de contacter le CCAS qui pourra prendre contact avec elle si elle en est d'accord

En l'absence de la personne :

Si vous avez constaté des faits qui vous alertent : contacter le CCAS pour alerter en donnant tous les éléments possibles pour l'identifier (nom prénom, âge approximatif, adresse...).